



Communiqué de presse

Tassin-la-Demi-Lune, le 3 août 2022, 16h45

Pour diffusion immédiate

Ouverture d'une procédure de sauvegarde

NFTY ([ENXTPA:ALNFT](#)) annonce avoir demandé et obtenu ce mardi au Tribunal de Commerce de Lyon l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Elle annonce aussi à cette occasion la modification des conditions permettant le tirage de la dernière tranche du contrat avec ABO signé en janvier 2022, les discussions en cours pour la signature d'un nouveau contrat de 5 M€ toujours avec ABO ainsi que la reprise de la cotation de ses actions pour le jeudi 4 août.

Pour rappel, dans son communiqué du 8 février 2022, le Groupe avait annoncé une importante baisse d'activité en 2021, de 21 %. Malgré des indicateurs encourageants en début d'année, la baisse d'activité s'est finalement aggravée au premier semestre et combinée à des charges exceptionnelles.

Le niveau de chiffre d'affaires consolidé du Groupe, en baisse de plus de 50 %, s'établit à 2,07 M€ au premier semestre 2022, contre 4,74 M€ au premier semestre 2021. Ce niveau d'activité a en conséquence un impact significatif sur la trésorerie et les engagements financiers de la société. Au 26 juillet 2022¹, le passif total, échu et à échoir, est en effet évalué à 4,9 M€, dont 327 K€ échus. Au sein de ce montant figurent des dettes bancaires de 768 K€ et des dettes obligataires de 437 K€, ainsi que des dettes fournisseurs pour 1,2 M€ (hors litige et acquisitions titres) et des dettes fiscales et sociales pour un montant de 803 K€. Au passif s'inscrivent aussi des dettes

¹ Chiffres retenus à la date de dépôt par la Société de sa requête au Tribunal de Commerce de Lyon pour la mise en place d'un plan de sauvegarde.

obligataires convertibles de 1,3 M€, dont la conversion est rendue à ce jour aléatoire, du fait de l'évolution défavorable des volumes et du cours de l'action ALNFT. L'encours client quant à lui est évalué à un montant limité de 1,1 M€, compte tenu de la baisse significative de l'activité, et les disponibilités à 375 K€ environ.

Après avoir étudié toutes les options disponibles en vue de rétablir son équilibre financier rapidement, la Société a choisi la procédure de sauvegarde volontaire qui a été acceptée par le Tribunal de Commerce de Lyon le mardi 2 août 2022. Une période d'observation est ouverte sur le second semestre 2022. Durant cette période, la Société peut bénéficier du gel de ses dettes, réorganiser l'entreprise et assurer ainsi plus sereinement son rétablissement.

Sans la mise en place de cette procédure de sauvegarde, la Société n'aurait pu faire face à ses engagements financiers à compter de la fin du troisième trimestre 2022.

L'ensemble des activités ont montré une sous-performance au premier semestre 2022, en particulier suite à l'arrêt des achats de publicité auprès de Google, déclenché par un manque de trésorerie et provoquant une accumulation significative de factures impayées dues par la Société au géant américain. Impactées, les activités de comparateurs, qui avaient contribué à 883 K€ de CA au premier semestre 2021, n'ont contribué qu'à hauteur de 158 K€ au premier semestre 2022. Autres activités de *performance marketing*, la plateforme d'affiliation a affiché un chiffre d'affaires de seulement 641 K€ au premier semestre 2022, 5X moins qu'attendu sur la période. Les activités du pôle agence, constitué du *trading desk* et de la régie publicitaire, ont généré 458 K€ de ventes, quasiment 2X moins qu'au premier semestre de l'année précédente. Les autres activités non poursuivies ont réduit leur CA de presque 70 %. Enfin, les nouvelles activités NFT, encore en cours de développement, n'ont pas généré d'activité.

Des charges exceptionnelles ont par ailleurs accentué l'effet sur la trésorerie, notamment des jugements défavorables à la Société, au Tribunal de Commerce et en appel au prud'hommes, pour plus de 600 K€.

Impact trésorerie encore accentué par le manque à gagner dans l'affaire qui oppose une filiale du Groupe à l'acquéreur d'Orchidia Marketing, cédée en 2017, pour laquelle les 8 derniers paiements semestriels échus de 200 K€ du crédit-vendeur n'ont pas été honorés, soit un montant global non perçu par le Groupe de 1,6 M€, hors prime sur EBITDA de 900 K€ prévue en juillet 2020 et impayée elle aussi. Le dernier paiement prévu au titre de cette transaction, d'un montant de 2,5 M€, a pour échéance janvier 2023.

Le financement de la Société pendant sa période d'observation puis son plan de sauvegarde, si accepté par le Tribunal de Commerce, sera conforté par son partenariat avec Alpha Blue Ocean (ABO) qui a accordé, sous condition d'obtention de la procédure de sauvegarde, le tirage de la quatrième et dernière tranche d'un montant de 750 K€, au titre du contrat du 13 janvier 2022 de 3 M€. A la suite des deux tirages annoncés le 4 avril 2022, les périodes intercalaires cumulées n'auraient permis le tirage de la quatrième tranche qu'en janvier 2023. Avec ce nouvel accord, ABO renonce, sous réserve de l'obtention de l'ouverture de la procédure de sauvegarde, à la

satisfaction d'une partie des conditions suspensives, permettant ainsi le tirage immédiat de la dernière tranche de 750 K€.

D'autre part, ABO renforce encore son soutien envers la Société avec la signature d'une lettre d'intention non engageante en vue de la signature d'un nouveau contrat d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société, portant sur un montant total de 5 M€.

NFTY va pouvoir amorcer sereinement une nouvelle phase de restructuration, avec pour objectif le retour à la rentabilité et la reconstitution de sa trésorerie. A ces fins, la Direction du Groupe n'exclut aucune stratégie d'économie et de croissance.

La Société va également demander à Euronext la reprise de sa cotation à partir du jeudi 4 août.

A propos de NFTY

NFTY est la plateforme de marketing NFT et blockchain des marques. Avec une expertise de 20 ans du digital marketing et des milliers de clients servis, NFTY accompagne maintenant ses clients dans l'innovation et le développement produit, la publicité digitale, le marketing d'influence et la monétisation dans les nouveaux univers décentralisés.

Le groupe NFTY est basé à Lyon et compte 22 employés à fin décembre 2021. Son chiffre d'affaires 2021 s'élève à 8,1 millions d'euros. NFTY est coté sur le marché Euronext Growth Paris, groupe E2 "offre au public" (ALNFT / FR0010457531) et est éligible PEA et PEA-PME.

Plus d'informations sur : nfty.inc/fr/investisseurs

Suivez-nous sur : linkedin.com/company/nfty

Listing Sponsor : In Extenso, Hervé Guyot, tél. : +33 (0)1 45 63 68 60, email : herve.guyot@inextenso-finance.fr

